

Cinquième réunion des dirigeants étudiants – 2006-2007

Le 30 novembre 2006

Tenue dans les bureaux du Conseil de l'enseignement postsecondaire
Winnipeg

De 13 h 30 à 15 h 30
(L'ordre du jour est annexé)

Dirigeants étudiants présents :

CUSB : Chantal Thérout
UB : Regrets
UM : Garry Sran, Rachel Gotthilf
UMGSA : Excusé
UW : Kate Sjoberg
RRC : Rex Masesar
ACC : Excusé
CUN : Excusé

Membres du personnel du CEP présents :

Sid Rogers, secrétaire du Conseil
Susan Deane, gestionnaire – Relations avec les universités
Dan Smith, analyste principal des politiques

Introduction

La séance est déclarée ouverte à 13 h 30. On accueille les participants, et chacun se présente.

Examen des notes prises à la dernière réunion

Les participants examinent les notes prises à la réunion précédente.

Suivi des points soulevés à la dernière réunion

- 1. Logement étudiant :** Susan Deane fait un compte rendu sur les questions soulevées au sujet du logement étudiant. Elle distribue un feuillet qui résume la question (voir l'annexe). Le CEP s'engage à (1) savoir si Finances Manitoba cherche toujours à faire modifier la *Loi sur la location à usage d'habitation* en ce qui concerne le logement étudiant et (2) si cette loi s'applique à d'autres organismes sans but lucratif.

Les étudiants font savoir qu'ils feront aussi un suivi de cette question auprès du ministre des Finances.

- 2. Groupes de travail :** Sid Rogers déclare qu'à ce stade-ci, il ne veut pas faire entrer les intervenants dans la discussion. Il ajoute qu'il veut commencer avec un thème axé sur les étudiants et l'examiner en profondeur, en passant peut-être une demi-journée ou plus sur le thème choisi.

Les étudiants soulignent qu'il existe un intérêt pour une discussion sur une vision de ce que peut être l'enseignement postsecondaire au Manitoba; on pourrait mettre l'accent sur une question bien précise, par exemple, le transfert des crédits ou les besoins des Autochtones en matière d'éducation.

Les étudiants ne souhaitent pas établir un forum public, mais ils veulent plutôt qu'une discussion autour d'une table ait lieu et que le sujet soit examiné et documenté du point de vue d'un intervenant, en vue d'aider le CEP et le gouvernement dans le processus décisionnel.

- 3. Loi sur le droit d'association :** Les étudiants distribuent une proposition, et le CEP s'engage à l'examiner et à présenter une recommandation au gouvernement.

Autres questions

Remboursement d'impôt pour les frais de scolarité : Les étudiants reconnaissent que le remboursement de 60 p. 100 des frais de scolarité n'a pas tant de rapport avec l'accessibilité qu'avec une stratégie de maintien aux études. Ils précisent qu'ils communiqueront leurs points de vue sur la question directement au ministre des Finances.

Autres droits : Les étudiants craignent que les autres droits augmentent encore et ils demandent s'il serait possible d'adopter une démarche plus proactive en 2007-2008. Ils se disent préoccupés par les qualificatifs « raisonnables et justifiables » employés en 2006-2007 dans la discussion sur l'augmentation des autres droits. Sid Rogers déclare qu'il ne peut pas parler de ce qui pourrait être annoncé dans le prochain budget provincial.

Prochaine réunion

Aucune date n'est fixée. Dan Smith organisera la prochaine réunion.

Levée de la séance

La séance est levée à 15 h.

Cinquième réunion des dirigeants étudiants et du CEP – 2006-2007

ORDRE DU JOUR

Date et heure

Le vendredi 30 novembre 2006

De 13 h 30 à

Lieu

Conseil de l'enseignement postsecondaire

Salle de conférence de la bibliothèque

330, avenue Portage, bureau 410

Winnipeg

Participants

Dirigeants de la College and University Students' Association

Membres du personnel du CEP

Ordre du jour

1. Introduction
2. Examen des notes prises à la dernière réunion
3. Suivi des points soulevés à la dernière réunion
 - a. Logement étudiant à l'Université de Winnipeg
 - b. Groupes de travail
 - c. Loi sur le droit d'association
4. Discours du Trône de novembre 2006
5. Autres questions
6. Prochaine réunion
7. Levée de la séance

Pièce jointe : Dossier du logement étudiant

Notes sur la question du logement étudiant soulevée par les étudiants de l'UW.

- L'UW est chargée de quatre complexes de logement et de l'espace loué au Lions Manor. Dans ces complexes, il existe un mécanisme pour régler les questions risquant de se poser au sujet de l'entretien et de la discipline.
- Il y a dans chaque complexe un adjoint de résidence (AR) qui est employé par l'UW pour offrir aux étudiants le soutien dont ils ont besoin. Si ces derniers estiment que les AR ne règlent pas convenablement leurs problèmes, ils peuvent porter l'affaire devant Lyn Jones, coordonnatrice du logement à l'UW. Si celle-ci ne peut toujours pas régler le problème, l'étudiant peut s'adresser à Kelly Brown, vice-rectrice – Services aux étudiants.
- L'UW a aussi une liste de logements hors campus dans d'autres immeubles qu'elle inspecte pour s'assurer qu'ils satisfont à des normes suffisantes, mais au-delà de cette fonction, elle n'assume aucune responsabilité à l'égard de ces habitations. L'étudiant doit signer son propre bail et gérer ses propres affaires. L'UW affirme que cela est clair dans les renseignements qu'elle remet aux étudiants.
- Les problèmes découlent de ce que l'on appelle les « logements partagés ». Les arrangements pris à cet égard ne relèvent pas de la Commission de la location à usage d'habitation; par conséquent, le locataire n'a aucun droit ni aucun mécanisme pour faire appel, en dehors de la cour des petites créances. La question dépasse donc le domaine de compétence de l'UW.